



Stage de perfectionnement

Durée : 6 heures

En ligne



Prérequis

Avoir suivi une formation juridique de base ou disposer d'une expérience significative sur la réglementation de l'assurance chômage applicable par les employeurs publics en auto-assurance



Public destinataire

Gestionnaires et cadres RH



Votre formateur

Consultant Info Décision, expert en assurance chômage dans le secteur public, apporte une vision pragmatique du sujet en complément des fondements juridiques



Pédagogie

- Analyse des difficultés de la réglementation chômage et de la jurisprudence
- Explications théoriques par le formateur



Modalités d'évaluation

Quizz d'évaluation



Sessions en ligne

Durée : 6 heures sur 2 jours (3h par session)

- Du 04 au 05 avril 2022 - 9h00 à 12h00



Tarif

775,00 € Net/Personne
(Exonération TVA)



Inscriptions

Linda Laouari

Par mail : formation@info-decision.fr

Par téléphone : 01.64.85.00.03

Retrouvez toutes nos formations sur
www.info-decision.fr

Objectif

Renforcer la technicité et actualiser les connaissances des cadres RH et gestionnaires d'allocations chômage

Contexte

Décret n°2019 - 797 du 26 juillet 2019 modifié relatif au régime d'assurance chômage et dispositions applicables depuis le 1er novembre 2019 et depuis le 1er octobre 2021.

Problématique de la formation

L'actualité de la réglementation chômage, de plus en plus riche, nécessite de mettre à jour ses connaissances afin de maîtriser la diversité des situations rencontrées, de différents niveaux de difficultés et de spécificités.

Le formateur apporte une vision pragmatique dans l'application d'une réglementation technique, qui fait appel à la fois aux capacités logiques de raisonnement et à l'aisance calculatoire et souhaite également approfondir les notions les plus délicates de la réglementation actuelle, développer les apports récents de la jurisprudence.

Programme

Ouverture de la séance

- Emargement des participants et vérification du bon fonctionnement
- Consignes pour les échanges oraux ou par messagerie instantanée

1 - Introduction

- Sources de droits
- Hiérarchie des textes - Critères d'application de la réglementation - Champ d'application et bénéficiaires
- Dispositions applicables : Décret n°2019-797 du 26 juillet 2019 modifié - Décret n°2020-741 du 16 juin 2020 relatif au régime particulier d'assurance chômage applicable à certains agents publics et salariés du secteur public

2 - Mécanismes, conditions et modalités d'attribution des allocations

- Rappels
 - Définitions : admission, reprise, rechargement, condition de perte involontaire d'emploi (Rupture Conventionnelle dans la Fonction Publique et cas de disponibilités d'office) et prise en charge au 122ème jour - calcul du différé congés payés et du différé spécifique - mécanisme unique et général d'application du délai d'attente.

3 - Aspects calculatoires avant et à partir du 1er octobre 2021

- Affiliation : jours et heures travaillés - période de suspension non rémunérée et non indemnisée (telle que la disponibilité des titulaires)
- Durée d'indemnisation
- Versement de l'A.R.E. selon les modalités de l'A.R.C.E.
- Dégressivité : allocation concernée, application en cours d'indemnisation. Incidence en cas de formation, de reprise d'activité, de versement de l'A.R.E. sous les modalités de l'A.R.C.E.



Programme

4 - Cumul de l'allocation avec des activités professionnelles non salariées

- Mécanisme général - cas particulier de l'auto-entrepreneur

5 - Etude de cas

- Le droit d'option
 - Information de l'allocataire - conditions d'exercice du droit d'option (apprenti ou contrat de professionnalisation) et droit d'option étendu aux autres allocataires - notifications d'information - délai de réponse - choix de l'allocataire - différé et délai d'attente
- Activité conservée salariée et révision du droit
 - Cumul intégral - révision du droit en cas de perte de l'activité conservée : calcul de l'A.R.E. et de la durée d'indemnisation révisée - Reconstitution du S.J.R. - Point de départ de l'indemnisation

6 - Deux catégories particulière d'allocataires

- Indemnisation des travailleurs indépendants
 - Conditions et modalités du droit à l'A.T.I. - situations rencontrées par l'employeur public
- Indemnisation des "démissionnaires poursuivant un projet professionnel"
 - Conditions et modalités du droit - particularité de l'indemnisation - situation rencontrées par l'employeur public

7 - Questions diverses

8 - Evaluation de la prestation de formation